

Notice d'information sur le fonctionnement du port à sec de Dieppe et les conditions d'inscription sur la liste d'attente

Le port à sec de Dieppe, réalisé dans la forme de radoub, a été conçu avec des racks sur quatre niveaux pour accueillir 292 bateaux à moteurs. Les bateaux sont stationnés dans des espaces aux dimensions préétablies et adaptées à la forme de l'ancienne cale sèche réhabilitée. Les bateaux sont déplacés au moyen d'engins de manutention automatisés.

La manutention du bateau, du ponton à l'engin de mise à l'eau, est assurée par les agents du Syndicat Mixte du Port de Dieppe. La mise à l'eau et hors d'eau est possible quelle que soit la marée. Le plaisancier réserve la sortie de son bateau par téléphone. Le bateau réservé est accessible 24/24h. Un ponton d'attente sécurisé est réservé aux usagers du port à sec pour les départs et les retours. Le navire est déplacé à la main par les agents et le plaisancier conserve les clés de son bateau.

Le prix de l'anneau suivant la catégorie comprend la manutention d'entrée du navire dans le port à sec, toutes les manutentions de sortie et entrée du port à sec à la mer pendant l'année ainsi que le gardiennage du bateau. La manutention du bateau du port à sec vers le terre-plein est prévue dans le contrat à hauteur de 3 dans l'année.

Les pontons sont équipés de défenses, de taquets d'amarrage et de robinets d'eau et borne électrique. Le plaisancier fournit les amarres.

Le port à sec de Dieppe est destiné aux petites unités de plaisance motorisées (timoniers, coques ouvertes, semi-rigides...). Il est destiné en priorité aux moteurs hors-bords. Les moteurs in-bord, Z drive ou autres ne pourront être acceptés qu'au cas par cas, en fonction de l'encombrement réel de celui-ci.

Le bateau ne doit disposer que d'un unique arbre d'hélice, centré. Les doubles moteurs hors-bords sont exclus.

La masse des navires, chargement compris, est limitée à 2,2T correspondant à la capacité maximale des engins de manutention.

La hauteur du bateau est aussi un critère pour le choix d'un emplacement.

Quatre catégories de tarification seront disponibles, caractérisées par les dimensions hors-tout du navire et détaillées comme suit :

Catégorie de tarification	Position	Longueur hors tout	Largeur hors tout	Hauteur Hors tout	Longueur moteur	Tarif annuel (TTC)
IV	Etage 4	6,75 m à 7,40 m	≤ 2,55 m	>2,55 m	≤ 1.00 m	1549.50 €
III	Etage 3	5,90 m -6,75 m	≤ 2,45 m	≤ 2,55 m	≤ 1.00 m	1378.00 €
II	Etage 2	5,60 m -5,90 m	≤ 2,45 m	≤ 2,00 m	≤ 0,80 m	1113,20 €
I	Etage 1	<5,60 m	≤ 2,45 m	≤ 1,95 m	≤ 0,80 m	930,45 €

Lorsqu'un bateau occupe une place de dimension supérieure à celle qui lui serait nécessaire, le tarif appliqué est celui correspondant à la dimension de la place.

Les dimensions (Longueur, Largeur, Hauteur), s'entendent chaque fois **HORS TOUT**, c'est-à-dire incluant moteur, ancre, pare-battages, feux de navigations, supports de canne à pêche, balcon, mât, sondeur, etc...

Les moteurs doivent être maintenus en position basse.

Lors de la première arrivée au port à sec, par mer ou par terre, il sera procédé à la vérification des caractéristiques des navires à terre, sur le ber motorisé du port à sec prévu à cet effet, et les modifications apportées ultérieurement au navire devront impérativement être signalées au personnel afin de procéder le cas échéant à une nouvelle prise de côtes.

La dimension des étagères est adaptée pour optimiser la capacité de stockage au sein du port à sec. En conséquence après attribution d'un emplacement, il est très important de ne pas modifier les caractéristiques dimensionnelles, notamment par l'ajout d'accessoires.

Afin de faciliter le traitement de la liste d'attente, il est demandé à chaque plaisancier de confirmer son inscription en remplissant le formulaire ci-joint et en indiquant de manière très précise les dimensions de son bateau.

La capacité de mise à l'eau du port à sec est de 10 à 15 bateaux par heure.

